



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 03/20240626

**OBJET : Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du
Val de Somme.**

**THÉMATIQUE : 5.7.5. Intercommunalité – Modification statutaire.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **VINGT-SIX JUIN**, dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOARD, Maire.

Membres présents : M. Mmes : DINOARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - LEFEUVRE M-F. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - HUYGHE P. - FOURNET M. - CATTEAU S. - NZEUBA E.- TALANDIER K. - DEGROOTE G. – LEFEBVRE M. - DE MUYNCK A. - DURAND B. - FINAZ P. - FRANÇOIS F. – DEVILLERS T. – Anne LAMBERT. - LAVOISIER E.

Absent(s) excusé(s) : Frédéric BACQUET.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme RICARD M. ayant donné procuration à Mme Patricia D'HELLY.
M. CRAS A. ayant donné procuration à Mme Marie-Françoise LEFEUVRE.
M. GUILLEMOT C. ayant donné procuration à M. Sébastien LEROUX.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme Monique FOURNET.
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à M. Daniel ARTHUR.
Mme FRANCOIS F. ayant donné procuration à M. Bruno VAQUEZ.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 26
- Présents : 20	- Contre : 0
- Exprimés : 26	- Abstention : 0

Convocation : 20/06/2024

Secrétaire de séance : Laurence LELIEUR.

Par délibération du 23 mai 2024, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé la nouvelle mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Val de Somme.

Il appartient aux communes membres d'émettre un avis sur la mise à jour de ces statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVER les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val de Somme.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, 26 juin 2024

Le Secrétaire de séance,

Laurence LELIEUR.



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le**

- 4 JUIL. 2024

Le Maire,

Didier DINOARD



- 3 JUIL. 2024

Le Maire,

Didier DINOARD



Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.